

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 09 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Saussines, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 2 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 2 mars 2023

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Corinne PEYRARD

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHES, Pauline MIQUEL.

Sommières : Patrick CAMPABADAL Serge CODEMO, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2023-03.04) DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX TRAVAUX 2023 DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EN APPLICATION DU SCHEMA DIRECTEUR

Madame la Présidente rappelle par délibération en date du 13 décembre 2023 le syndicat a adopté un programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement prévu en 2023, pour un montant de 460 000 € HT, en application de son schéma directeur.

Ces travaux concernent :

- L'ensemble des travaux très localisés (réparations ponctuelles), répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d'eau parasite (réhabilitation de regards de visites, renouvellement de branchements, réparations ponctuelles de réseau, étanchéifications de surface de regards ou de boîtes) représentant un montant global de 275 000 € HT ;
- Différents travaux de réhabilitation par l'intérieur, sans ouvertures de tranchées, permettant de traiter des désordres sur canalisations (étanchement local à base de résine, découpe de branchements pénétrants, fraisage de dépôts durs, ...) pour un montant total de 40 000 € HT ;
- Deux tranches de travaux prioritaires localisés rue de Cantagrill à Boisseron (40 000 € HT) et rue de l'Argealas à Saussines (105 000 € HT).

Les travaux sont répartis ainsi vis-à-vis des différents financeurs :

- Gard (communes de Sommières et Villevieille) : 155 000 € HT ;
- Hérault (communes Boisseron et Saussines) : 305 000 € HT.

Le SIAVB a fait réaliser en février une inspection télévisée sur un tronçon public situé sur une parcelle privée (AP465), collectant le lotissement de la Reine Blanche de Castille. Cette canalisation publique fait l'objet d'une servitude. L'état de ce tronçon s'est aggravé, d'importantes intrusions de racines obstruent fortement la canalisation. La topographie du site rend également délicate les interventions de débouchage.

Les travaux de réhabilitation du tronçon concerné représentent 44 000 € HT.

Ce tronçon étant inscrit dans les travaux de réhabilitation prioritaire du schéma directeur, il est proposé au Comité Syndical de compléter la demande de subventions du 13 décembre 2022, en ajoutant ce tronçon pour un montant de 44 000 € HT. Les travaux concernant le département du Gard (communes de Sommières et Villevieille) s'élèvent ainsi à 199 000 € HT.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les travaux prévus au droit de la parcelle AP465, collectant les eaux usées du lotissement de la Reine blanche de Castille ;
- De compléter de 44 000 € le programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement prévu en 2023, portant le montant total à 504 000 € HT ;
- De solliciter l'aide financière du Département du Gard à hauteur de 25 % de 199 000 € HT,
- De réaliser ces opérations d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement Languedoc-Roussillon ;
- De mentionner dans les pièces du (des) Dossier(s) de Consultation des Entreprises que ces opérations seront réalisées sous Charte Qualité des réseaux d'assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20230303-2023_03_04_